

DEC171475DR07

Décision portant nomination de M. Peter CALABRIA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5822 intitulée "Institut de Physique Nucléaire de Lyon"

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5822 intitulée "Institut de Physique Nucléaire de Lyon" et nommant M. Guy CHANFRAY en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5822¹ en date du 10/07/2017 ;

Considérant que M. Peter CALABRIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Peter CALABRIA, *ingénieur instrumentation*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5822 intitulée "Institut de Physique Nucléaire de Lyon" à compter du 10/07/2017

M. Peter CALABRIA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Peter CALABRIA est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10/07/2017

Le directeur de l'unité

Visa du président de l'établissement partenaire
Université Claude Bernard Lyon 1

Visa de l'adjointe au délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)